

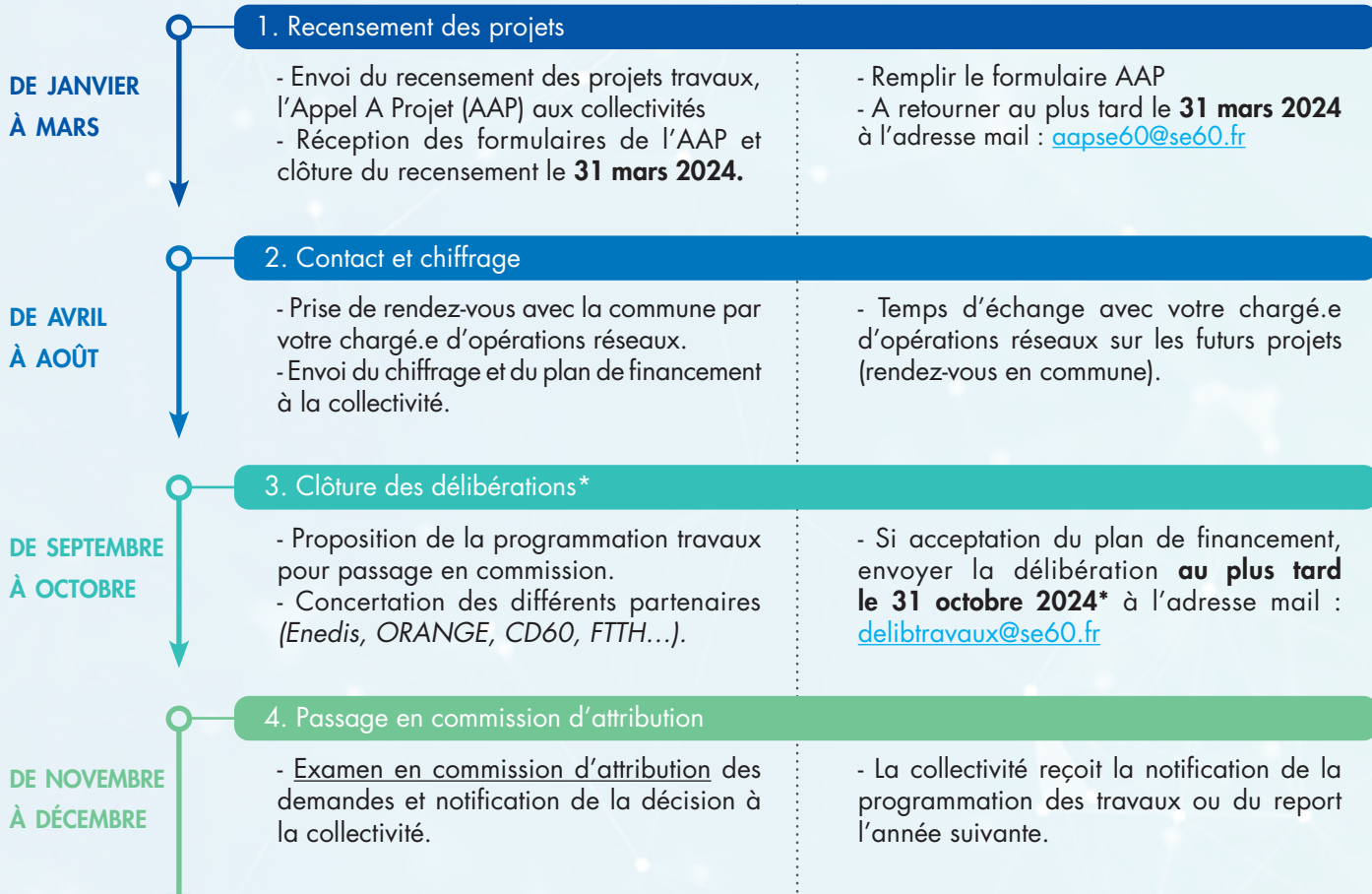


SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

## CALENDRIER D'INSTRUCTION DES PROJETS DE TRAVAUX RÉSEAUX

### RÔLE DU SE60

### RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ



#### LA COMMISSION D'ATTRIBUTION :

Examen par le SE60, sous condition de réception de la délibération de la collectivité, pour inscription financière et programmation travaux. Priorisation des travaux selon les crédits budgétaires disponibles, la concertation et la coordination travaux avec les partenaires (Orange, SMOTHD...), l'impact environnemental et économique.

Après acceptation en commission, réalisation des travaux en 2025 :

- Travaux de mise en souterrain entre 5 et 8 mois
- Travaux d'éclairage public entre 3 et 6 mois.

Pour les demandes de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) seuls les travaux de l'année N+1 seront chiffrés pour permettre de délibérer sur un plan de financement, les autres années seront basées sur une estimation au ratio.

#### A noter :

Le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication mais pas ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux.

Hors zone AMI, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre. Les travaux devront être coordonnés en réalisation.

Chaque dossier fera l'objet d'une étude et d'un chiffrage. En cas de modification ultérieure de la demande, le projet donnera lieu uniquement à une estimation sur la base de ratios.

**\*Pour les retours des délibérations :** seule la date de réception au SE60 de la délibération est prise en compte.